

Conditions de reprise des formations en présentiel à la Fapil

Informations aux participants

24 août 2020

Du fait du contexte sanitaire, **la Fapil adapte ses conditions de formation en présentiel**. De septembre et au moins jusqu'à mi-octobre, les formations n'auront pas lieu dans les locaux habituels de la Fapil, mais dans des salles plus grandes permettant de respecter les distances sanitaires.

Le nombre de stagiaires sera réduit à moins de 10 personnes (voire moins selon la taille des salles). Au moins une place devra être laissée libre entre chaque stagiaire pour respecter les recommandations de distanciation sanitaire.

Les tables seront désinfectées avant chaque formation et les salles régulièrement aérées pendant la journée.

Du gel hydroalcoolique vous sera proposé et il conviendra de se laver les mains en arrivant dans la salle.

Conformément aux nouvelles obligations de port du masque en entreprise, il est désormais obligatoire de porter un masque.

Chaque stagiaire devra apporter son propre matériel d'étude (stylos, cahiers).

Il sera demandé aux personnes souhaitant quitter la salle pendant la pause de sortir en respectant les règles de distanciation physique. Au retour de pause, il sera demandé de se nettoyer les mains avec le gel hydroalcoolique à disposition.

Des plateaux-repas individuels vous seront proposés pour le déjeuner.

Nous demandons aux stagiaires de respecter les gestes barrières ci-après ci-après :



En cas de symptôme, même léger, il est demandé au stagiaire de ne pas se présenter.

Ces règles sont amenées à évoluer selon les consignes sanitaires nationales et notamment celles propres aux organismes de formation.

Pour plus de renseignements : formations@fapil.fr